

CONTRAT DE RÉUSSITE lettre A (avis 1)

Benoit, Kemmy Will BENK86080408

2147068

420GL

Je m'engage à respecter les conditions suivantes :
X Réussir les cours auxquels je suis inscrit(e) à la sessionA-24
X Ne pas abandonner les cours suivants : 0
Faire les démarches nécessaires pour obtenir de l'aide :
Rencontrer mon API en cours de session
Consulter la conseillère d'orientation.
Consulter la conseillère en information scolaire et professionnelle.
Consulter la psychologue.
Participer à une des activités d'aide à la réussite suivante Attention concentration
Autre(s) condition(s):
Je comprends que, si ce contrat n'est pas respecté intégralement, la réinscription pour la session
suivante devra faire l'objet d'une autorisation spéciale du comité d'appel.
Signature de Benoit, Kemmy Will
Date
Signature de l'A.P.I
L'étudiante ou l'étudiant qui respecte son contrat de réussite poursuit normalement ses études dans le
programme.
L'abandon d'un cours inscrit au contrat de réussite, même s'il est officialisé par l'API, signifie que le contrat n'est pas respecté.
Lorsque le contrat n'est pas respecté de façon intégrale, le comité d'appel évalue la situation. S'il estime que les mesures d'aide fixées par le contrat ont été suivies et qu'il constate des progrès scolaires significatifs, il peut considérer que le contrat de réussite a été respecté.
Dans toutes les autres situations, l'étudiante ou l'étudiant est suspendu dès la session suivante pour un an.